



## Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association Immaculata

L'Assemblée Générale de l'association Immaculata se réunira **le 24 novembre 2017 chez Monsieur et Madame Bourvis, 2 ave sainte Anastasie – 92500 Rueil-Malmaison à 19:30**, à l'effet de vous soumettre la proposition du Conseil d'Administration et de voter les résolutions portant sur l'ordre du jour suivant :

**Résolution 1** : Approbation rapport moral 2015 (consulter la feuille de bétel - juin 2016).

**Résolution 2** : Approbation rapport moral 2016 (consulter la feuille de bétel - juillet 2017).

**Résolution 3** : Approbation rapport financier 2015 (consulter la feuille de bétel - juin 2016).

**Résolution 4** : Approbation rapport financier 2016 (consulter la feuille de bétel - juillet 2017).

**Résolution 5** : Approbation des comptes 2015.

**Résolution 6** : Approbation des comptes 2016.

**Résolution 7** : Autorisation d'utiliser le solde des cotisations d'années antérieures pour financer des actions humanitaires ou de parrainages.

**Résolution 8** : Élection du nouveau Conseil d'Administration.

Vous acceptez la liste des membres du Conseil proposée par la Présidente sortante lors de l'AG.

**Les personnes désireuses participer au Conseil d'Administration doivent se faire connaître au plus vite auprès de la présidente. La liste sera diffusée en page d'accueil du site internet.**

**Résolution 9** : Fixe le montant de 12 euros pour l'adhésion annuelle à l'association pour 2016, 2017 et 2018 (la cotisation est inchangée depuis 2006).

**Résolution 10** : Confirmation du montant d'une mensualité de parrainage de 25€ (proposition faite lors de l'AG 2015.)

**Résolution 11** : Approbation du compte-rendu de l'assemblée Générale du 30 mars 2015.

**Résolution 12** : Approbation de toutes les démarches administratives et bancaires faites par les membres du Bureau pour le fonctionnement de l'association en 2016 et 2017 : donne quitus au Bureau pour son action.

**Résolution 13** : L'assemblée donne tous pouvoirs pour entreprendre les formalités administratives au porteur.

\*\*\*\*\*

### Pour voter Il faut être membre de l'association.

Pour être membre, il faut avoir l'autorisation d'un membre du bureau et vous être acquitté de l'adhésion 2017, (Conformément à l'article n° 5 des statuts).

Vous pouvez vous faire représenter par un autre membre (adhérent) de l'association ou **voter par correspondance\*** par voie postale, **par internet** sur le site de l'association **en remplissant le formulaire de vote en ligne**. Pour ce faire, vous trouverez les documents nécessaires ci-joints, ou téléchargeable sur le site de l'association : [www.immaculata.fr](http://www.immaculata.fr) ou encore par demande e-mail([info@immaculata.fr](mailto:info@immaculata.fr)).

**\*\*\*Si vous ne pouvez pas venir :\*\*\*\***

Ne mettez pas la vie de notre association en péril, Votez par le biais du site : le formulaire en ligne se trouve sur [www.immaculata.fr](http://www.immaculata.fr), ou bien, envoyez nous votre pouvoir ou votre vote avant le 20 novembre 2017. – (date conseillée afin qu'il nous arrive à temps).

\*\*\*\*\*

### Voter avec le formulaire en Ligne sur le site :

**Clé de validation des votes et procuration sur le site internet** à indiquer sur les formulaires : **24**

**Lien directe vers la page de vote** : [http://www.immaculata.fr/index.php?option=com\\_rsform&view=rsform&formId=3](http://www.immaculata.fr/index.php?option=com_rsform&view=rsform&formId=3)

**Lien directe vers la page « procuration »** : [http://www.immaculata.fr/index.php?option=com\\_rsform&view=rsform&formId=6](http://www.immaculata.fr/index.php?option=com_rsform&view=rsform&formId=6)

Comptant sur votre participation, veuillez agréer, Monsieur, Madame mes sincères salutations.

La Présidente, Isabelle Bourvis.  
0687752892

Le 19 octobre 2017.